

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2009

DÉCISION N° 2009 / 25 / EPC / 4

**PROJET D'EXTENSION ET DE DEVELOPPEMENT
DU PORT DE CALAIS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et son article R. 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais en date du 8 août 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension et de développement du Port de Calais,
 - vu la délibération du 26 juin 2008 du Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais,
 - vu la décision n° 2008/16/EPC/1 du 1^{er} octobre 2008 décidant l'organisation d'un débat public,
 - vu la décision n° 2008/17/EPC/2 du 1^{er} octobre 2008 nommant M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Président de la Commission particulière,
 - vu la décision n° 2008/29/EPC/3 du 3 décembre 2008 nommant les membres de la Commission particulière,
 - vu la lettre de démission de M. Claude HANOTEAU en date du 11 mars 2009,
-
- sur proposition de M. Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

De prendre acte de la démission de M. Claude HANOTEAU.

Article 2 :

De nommer M. Patrice LE LORIER membre de la Commission particulière du débat public sur le projet d'extension et de développement du Port de Calais.

Le Président



Philippe DESLANDES